

LIBERTÉ

de PRESSE

par

J. DUBROCA

Ah ! mes amis quelle histoire ! Dans un de nos journaux, il y a quelques temps, des enfants avaient écrit ce qui leur tenait à cœur. L'un disait qu'il trouvait la guerre stupide, l'autre ridiculisait un patron qui l'avait fait «travailler» pendant des vacances, un autre évoquait discrètement les « problèmes » des garçons et des filles, un autre enfin racontait ses ennuis familiaux.

Qui niera qu'il s'agit là de questions touchant de près des adolescents ou des pré-adolescents ?

Et pourtant, ces choses, simples et naturelles, soulevèrent une affaire. Le conseil des maîtres se réunit, on parla d'atteinte à la réputation de l'école et on voulut retirer de la vente le journal...

J'imagine que « mon » cas n'est pas isolé et qu'il pose un problème délicat en apparence du moins.

Tant que le journal scolaire reste cette aimable parodie du journal d'entreprise ou de n'importe quelle publication qui n'offense pas les bonnes mœurs, tout va bien. Le compte rendu sportif

alterne avec une gentille mise en boîte des professeurs, le voyage de fin d'année se trouve présenté avec un poème sur la fête des mères ou sur un soir d'orage et le tout est vendu au profit de la société d'autocars voisine (car les trois-quarts des revenus des coopératives scolaires passent ainsi chez les marchands de kilomètres). La censure administrative veille pour présenter un aimable mélange de *France-Soir* et de *L'Equipe*, ce qui n'a rien de détonant, vous le savez.

Seulement, pour nous qui faisons du journal un instrument essentiel de notre travail, pour nous qui recherchons avant tout « la libre expression » il ne peut être question de censure, sans quoi le journal s'écroule. Certes, jamais il ne vient à l'idée des jeunes qui le composent de faire du journal *Freinet* un exutoire à leur «grogne». Jamais, au grand jamais, on n'y trouve une critique acerbe ou une allusion déplaisante et cela parce que du premier coup ils savent que nous voulons viser haut et que leur tribune n'est pas l'estrade des chansonniers. Mais s'ils savent cela, ils savent aussi que, s'ils le veulent, ils pourront faire connaître leurs préoccupations, leurs joies et leurs peines. Avons-nous un seul instant le droit de discuter cela ? Avons-nous un seul instant le droit de créer un journal si nous admettons qu'il puisse connaître, de par notre volonté, un frein brutal ? Avons-nous un instant le droit de ne pas enseigner la liberté de la presse ?

En répondant énergiquement, non ! à ces questions, nous pratiquons une laïcité vivante et concrète. Qui voudrait nous en empêcher devrait, devant le Conseil d'Etat, faire réformer la constitution. Et il faudrait organiser un référendum !

J. D.